



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 M14 : COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base dgfi 2020)

Source INSEE:

Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 311 2021-2020-2019 (305) - 2018 (309)

Population Municipale : 310

Population Comptée à part : 1

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	303			
Nbre foyers fiscaux	179			
Part des foyers non imposables	55.9 %	47.3 %	44.7 %	48.3 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20 671	25 406	27 682	26 134

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	179			
Dont résidence secondaire	15.6 %	9.5 %	14.5 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98.5 %	86.3 %	82.3 %	80.2 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	4.6 %	8.1 %	7.2 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises <u>Au profit du GFP</u>	4	10	13	14

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Budget voté à l'équilibre

PRÉVISIONNEL BUDGET 2022			
DEPENSES CUMULÉES	504 829.74 €	RECETTES CUMULÉES	504 829.74 €
FONCTIONNEMENT	306 704.38 €	FONCTIONNEMENT	306 704.38 €
INVESTISSEMENT	198 125.36 €	INVESTISSEMENT	198 125.36 €
<i>Pour mémoire : PRÉVISIONNEL BUDGET 2021</i>			
DEPENSES CUMULÉES	409 863.48 €	RECETTES CUMULÉES	409 863.48 €
FONCTIONNEMENT	323 907.14 €	FONCTIONNEMENT	323 907.14 €
INVESTISSEMENT	85 956.34 €	INVESTISSEMENT	85 956.34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

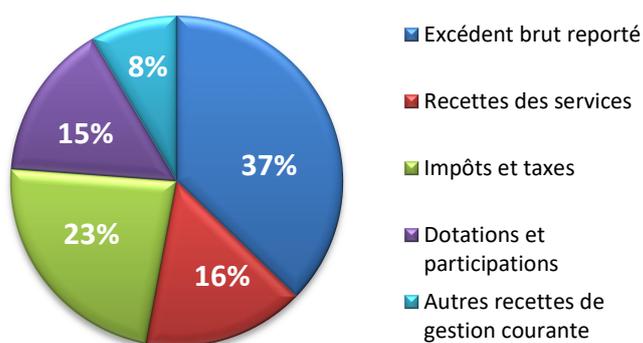
DEPENSES	MONTANT	2021 POUR MEMOIRE	RECETTES	MONTANT	2021 POUR MEMOIRE
Dépenses courantes	135 987.38 €	160 687.14 €	Excédent brut reporté	114 011.38 €	152 370.14 €
Dépenses de personnel	28 060 €	27 510 €	Recettes des services	48 105 €	26 090 €
Autres dépenses de gestion courante	35 290 €	38 530 €	Impôts et taxes	71 086 €	68 941 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	4 000 €	4 300 €	Dotations et participations	46 955 €	46 714 €
Dépenses exceptionnelles	350 €	200 €	Autres recettes de gestion courante	26 000 €	26 000 €
Alloc Comp.	40 454 €	40 354 €	Recettes exceptionnelles	151 €	3 000 €
Dépenses imprévues	1 000 €	1 000 €	Recettes financières	0	0
Total dépenses réelles	246 704.38 €	272 581.14 €	Autres recettes	396 €	792 €
Dotations provisions semi budgétaires	2 563 €	0	Total recettes réelles	306 704.38€	323 907.14 €
Virement à la section d'investissement	59 000 €	51 326 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0	0
Total général	306 704.38 €	323 907.14 €	Total général	306 704.38 €	323 907.14 €

RECETTES de fonctionnement 2022 :

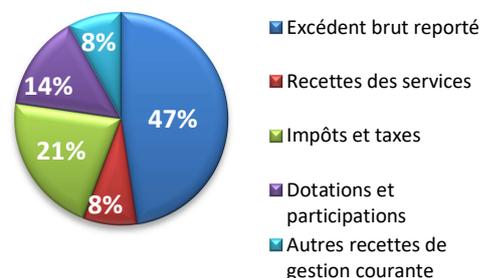
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois..

Les prévisions de recettes 2022 restent relativement stables par rapport aux prévisions 2021, en légère baisse du fait de la diminution de l'excédent reporté, à noter une hausse des recettes de services qui correspond à l'augmentation des prévisions de vente de bois.

Recettes de Fonctionnement 2022



Recettes de Fonctionnement 2021

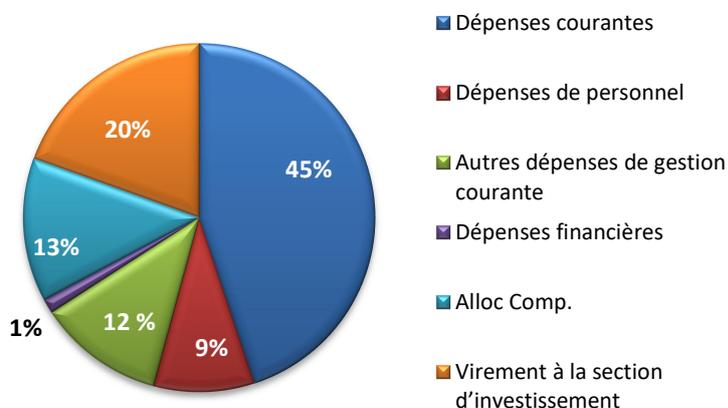


DEPENSES de fonctionnement 2022 :

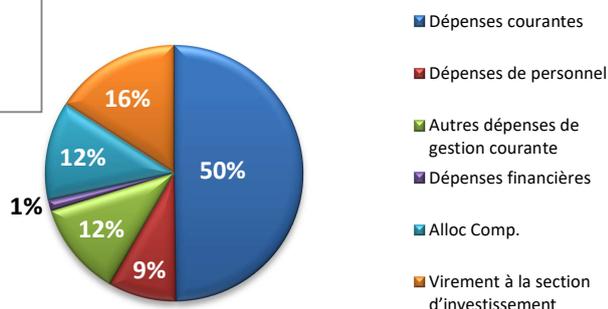
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), les indemnités versées aux élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES	MONTANT	2021 POUR MEMOIRE
Dépenses courantes	135 987.38 €	160 687.14 €
Dépenses de personnel	28 060 €	27 510 €
Autres dépenses de gestion courante	35 290 €	38 530 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	4 000 €	4 300 €
Dépenses exceptionnelles	350 €	200 €
Alloc Comp.	40 454 €	40 354 €
Dépenses imprévues	1 000 €	1 000 €
Total dépenses réelles	246 704.38 €	272 581.14 €
Dotations provisions semi budgétaires	2 563 €	0
Virement à la section d'investissement	59 000 €	51 326 €
Total général	306 704.38 €	323 907.14 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de fonctionnement reste relativement constante, les dépenses courantes sont revues à la baisse pour permettre le virement de 59 000 € (2021 : 51 326 €) vers la section d'investissement, augmenté pour financer la réalisation des travaux d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	MONTANT	Prévisions 2021	RECETTES	MONTANT	Prévisions 2021
Déficit d'investissement reporté N-1	38 122.36 €	20 315.14 €	Virement de la section de fonctionnement	59 000 €	51 326 €
Remboursement Capital d'emprunts	17 600 €	16 400 €	FCTVA	6 100 €	9 000 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches Docs d'Urbanismes	0 €	1 000 €	Excédent de fonctionnement (1068)	70 662.36 €	23 630.34 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel	117 756 €	48 241.20 €	Emprunt Dépôts et Cautions	62 000 €	2 000 €
Immobilisation Chap. 204 Travaux réseaux concédés	23 284 €	0 €	Taxe aménagement	0 €	0 €
Dépenses imprévues	1 000 €	1 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €	0 €
Opérations patrimoniales	363 €	0 €	Opérations patrimoniales	363 €	0 €
Total général	198 125.36 €	85 956.34 €	Total général	198 125.36 €	85 956.34 €

DEPENSES d'investissement : 198 125.36 € 85 956.34 € en 2021

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

La section investissement double en 2022 par rapport à l'exercice précédent :

- Réalisation d'importants travaux : la commune doit notamment réaliser les travaux de reprise des tombes en état d'abandon pour achever la procédure engagée depuis 2016, elle profitera de cette occasion pour revoir en partie l'aménagement et l'accessibilité du cimetière, ce qui représente au total 56 % des investissements prévus.
- 23 % des crédits prévus pour les travaux sont des reports de l'exercice 2021

Principaux projets d'investissements :

RESTES A REALISER DE 2021			
TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	888 €		REPORT 2021
ATELIER MUNICIPAL	2016		REPORT 2021
RESEAUX CABLES	3 812 €		REPORT 2021
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	2540		REPORT 2021
SUBVENTION EQUIPEMENT (SIF)	23 284 €		REPORT 2021 extension réseau eau potable
Total RAR 2021	32 540 €		
PROJETS TRAVAUX 2022			
BOIS ET FORETS	7 000 €		Travaux sylvicoles 2022
MATERIEL DIVERS	1 000 €		Prévision
TRAVAUX LAVOIRS / ATELIER	9 700 €		Fin travaux raccordement compteur et porte lavoir
TRAVAUX CIMETIERE	78 800 €	66 500 €	Reprise tombes Finalys
		4 100 €	Columbarium espace cinéraire
		8 200 €	Aménagement allées
INSTALLATION VOIRIE	12 000 €	10 000 €	aménagement zone 1 AU réseau Incendie
		2 000 €	Panneau Voirie
TOTAL PROJETS 2022	108 500 €		
TOTAL TRAVAUX EXERCICE 2022	141 040 €		

RECETTES d'investissement : 198 125.36 € 85 956.34 € en 2021

Les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement (*virement entre sections*), les recettes de FCTVA (*récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement N-2*), les recettes de la taxe d'aménagement (*perçues lors de travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe*) et les recettes liées à l'emprunt..

Comme pour la section dépense, les crédits prévus sont en augmentation par rapport à 2021, pour financer son programme de travaux en 2022, la commune utilise l'excédent de la section de fonctionnement (*virement entre section et 1068*), et prévoit le recours à un emprunt.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
EMPRUNT	60 000 €	-	-
FCTVA	6 100 €	10 576 €	9 993 €
Taxe Aménagement	0 €	0 €	490.82 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	70 662.38 €	23 630.34 €	109 528.46 €
Virement section de fonction.	59 000 €	81 462 €	31 094 €

VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

- 1 emprunt est arrivé à son terme en 2021, un nouvel emprunt sera contracté en 2022 pour financer les travaux du cimetière, 60 000 € à Taux fixe de 1.34 % sur 20 ans.

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000.00	0	1 312.66	399.80	2042
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	15 585.09	1 861.11	202.61	2030
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	63 807.88	6 600.16	1 152.04	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	28 929.01	5 628.04	1 113.72	2026
TOTAL			306 832.67	108 321.98	15 401.97	3 268.17	
					18 670.14		

La commune est également cautionnaire de l'emprunt contracté en 2022 par l'Association de Remembrement de Baulay pour un montant de 22 500 € sur 5 ans.

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021 conformément à la loi de finance N°2020-813 DC du 28 décembre 2020 portant sur la réforme de la fiscalité directe locale avec poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Aucune augmentation d'impôt n'est envisagée en 2022, la commune maintient les taux votés en 2021.

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %

Total des produits attendus et perçus

TFB- TFNB- TH :

59 427 €

dont compensation. TH :

2 962 €

Allocations compensatrices :

1 318 €

FNGIR :

6 775 €

Total fiscalité directe locale :

68 259 €

Prévision 2022 :

62 311 €

3 063 €

1 308 €

6 775 €

70 394 €

Fait à Baulay, le 8 avril 2022

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.